

## La fête au village : le tue-chien

### Celle de Saint Pierre ....



Les habitants de Chaignay ont toujours reconnu Saint Pierre comme leur Saint-Patron. L'ancienne Eglise de la Paroisse datant du XIIIème siècle était l'Eglise Saint-Pierre et la fête patronale se célébrait le dimanche qui suivait le 29 Juin : fête de Saint Pierre.

Aux alentours de 1830, le Conseil Municipal jugeant que cette date du 29 juin correspondant avec les travaux des champs n'était pas indiquée pour permettre aux habitants de faire convenablement la fête, décida que dorénavant, chaque année, on fêterait la Saint Pierre le dimanche et le lundi qui suivent la fête de l'ascension.

Depuis cette date, et souvent de nos jours selon la disponibilité des forains, la fête se trouve presque toujours au mois de mai, époque où les travaux des champs sont moins pressants. Bien que l'activité agricole ne représente plus, et de loin, la majorité des emplois

### Et celle de Saint Abdon !



Depuis une date difficile à situer, peut-être le XIIIème siècle et même avant, le 30 Juillet est fêté Saint Abdon.. Notre Eglise conserve une statue datée de 1731

La tradition rapporte qu'un jour de Saint Abdon où la moisson battait son plein, une nuée orageuse, énorme, noire, livide s'avançait avec un bruit épouvantable, menaçant le village. Les éclairs aveuglants, le fracas du tonnerre épouvantèrent les moissonneurs occupés dans les champs. Fuyant devant l'orage, tous rentrèrent au village et se précipitèrent avec le reste du village et le curé, à l'Eglise. Le Saint du jour était Saint Abdon.

Prières exaucées, l'orage terrifiant s'écarta sans faire trop de dégats.

Et depuis ce jour, Chaignay compte deux fêtes patronales. La seconde correspond à la fin des moissons, c'est la Paulée des moissons mais que localement l'on nomme le Tue-Chien, nom bizarre s'il en est ! Pauvre bête ...

### Le Tue-Chien. (\*)

Cette fête rassemble dans la même convivialité, autour de la même table, tous les acteurs de la moisson : patrons, domestiques, journaliers, amis, invités, etc ...

Sur la dernière charrette de gerbes de blé, on installe un bouquet champêtre :

bleuets, coquelicots, marguerites. Parfois également au sommet de la grange ou de la tisse (nom patois désignant la meule de gerbes).

Deux origines païennes à ce nom curieux .

- La déesse Diane, déesse de la nature, a un chien qui lui était consacré  
-Au mois d'août, et seulement en août , Sirius entre dans la constellation CANICULA (du latin : petite chienne (*d'où l'origine du nom canicule*)). Pour le paysan, ce signe équivaut à chaleur, sécheresse, souffrance des hommes, des animaux, des plantes. Dans sa prière aux cieux, il ne manquait pas de demander à Vulcain, Dieu des feux, de sacrifier ce chien , visible dans la constellation.

(\**) Nom invariable : un tue-chien, des tue-chien*), jusqu'à la réforme de l'orthographe de 1990

## **DEUX DECOUVERTES D'ARRETES MUNICIPAUX. A lire absolument !**

### **Le Maire de Chaignay, le 7 Novembre 1821**

Sur les plaintes réitérées des habitants de cette commune, de ce que les cabaretiers n'observaient nullement les règlements de police qui leur enjoignent de fermer leurs cabarets aux heures indues et pendant les offices religieux.

- Considérant que malgré les avertissements donnés aux cabaretiers par les personnes chargées de la police, ils continuent de donner à boire et de laisser jouer au billard ou à d'autres jeux pendant les offices divins et à des heures très avancées de la nuit
- Considérant que des journaliers et des domestiques de culture se donnent à peine le temps de finir leurs journées pour aller jouer au billard au café où ils passent une partie de la nuit, ce qui les occasionnent à dépenser quelques fois plus que leur avoir et à négliger leur travail au détriment de leur employeur.
- En conséquence, le Maire ordonne que l'arrêté de Monsieur le Préfet du 14 Mars 1816 concernant la police des cafés, cabarets et maisons de jeux sera publié et affiché de nouveau et qu'une expédition sera signifiée aux cabaretiers de cette commune avec injonction de s'y conformer ponctuellement.

Cette expédition sera et restera affichée à l'intérieur et à l'endroit le plus apparent de la salle principale des dits cabarets et débitants de boissons.

**Ce jourd'hui 30 Novembre 1792**, l'an premier de la République française une et indivisible, le Corps Municipal désirant accélérer l'époque de la célébration d'une fête qui doit être bientôt celle de tous les peuples, et considérant que dans un Etat Libre les fêtes civiques sont spécialement établies pour former et nourrir l'esprit public et pour resserrer les liens de la fraternité qui unissent tous les citoyens :

- Arrête, que la fête civique décrétée le 28 septembre dernier sera célébrée en cette Commune Dimanche prochain 2 Décembre après les élections du Conseil Général à la place de l'Egalité où il y aura un arbre de planté. L'hymne des marseillais y sera chanté